Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260311-DELIB202603-DE

Mairie de Val d'Izé

DECISION N° 2026_03

en date du 11 mars 2026

TRAVAUX D'EXTENSION DU COMPLEXE SOPRTIF
MODIFICATION N°1 - LOT N° 9
Peinture - Nettoyage

Le Maire de la Commune de Val d'Izé,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-017 en date du 02.06.2020 donnant délégation au maire,
Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour l'attribution des 12 lots du marché relatif aux travaux d'extension du complexe sportif,
Vu la décision 2024-17 en date du 05.12.2024 attribuant le lot 9 « Peinture - Nettoyage » à l'entreprise HERVAGAULT PEINTURE, sise 9 rue de L'Eglise - 35450 VAL D'IZE, pour un montant de **20 272,19 € HT**,
Considérant que pour le bon fonctionnement du nouvel équipement, et sa durabilité une signalétique et des cimaises doivent être prévues,
Vu le devis transmis par l'entreprise HERVAGAULT PEINTURE, d'un montant de **1 887,00 € HT**,

DECIDE

Article 1 : De fixer le montant du lot N°9 « Peinture Nettoyage » du marché relatif aux travaux d'extension du complexe sportif à **22 159,19 € HT**,

Article 2 : La présente décision donnera lieu à signature d'une modification N°1 à l'acte d'engagement et sera inscrite au registre de la mairie.

Il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZE
35 (Ille-et-Vilaine)